

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Concasseur ENERGIPOLE ESPERANCE sur la commune principale de l'AIOT L'Esperance 97115 Sainte-Rose.

La référence de votre dossier est A-3-FB607VN8Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 04/01/2023 à 15h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- clacombe@energipole-group.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- clacombe@energipole-group.fr (pour rappel, déclarant)
- nicolas.roudaut@anteagroup.fr (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **39320673500598**

Organisme : **ANTEA FRANCE**

Nom : **ROUDAUT**

Prénom : **Nicolas**

Fonction : **Ingénieur de projet**

Adresse électronique : **nicolas.roudaut@anteagroup.fr**

Téléphone fixe : **+(590) 590471710**

Téléphone portable : **+(590) 690390414**

Personne morale

N° SIRET **49252139800023**

Raison sociale **ENERGIPOLE ESPERANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ISDND de L'ESPERANCE

L'espérance

97115 STE ROSE

Signataire

Nom : **FIERS**

Prénom : **Ludovic**

Qualité : **Directeur général**

Adresse électronique : **lfiers@energipole-group.fr**

Téléphone fixe : **+(590) 590833620**

Téléphone portable : **+(590) 690398929**

Référent

Nom : **LACOMBE**

Prénom : **Cyril**

Fonction : **Responsable d'exploitation**

Adresse électronique : **clacombe@energipole-group.fr**

Téléphone fixe : **+(590) 590833620**

Téléphone portable : **+(590) 690398929**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **clacombe@energipole-group.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Concasseur ENERGIPOLE ESPERANCE**

Description des activités :

Energipole Espérance exploite l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Rose. Dans le cadre des travaux de terrassement des subdivisions du casier de stockage, des blocs volcaniques sont régulièrement extraits des déblais et mis en stock. Energipole Espérance souhaite réaliser une campagne de concassage afin de valoriser ces matériaux sur site. Une plateforme de concassage temporaire, objet du présent dossier sera réalisée au sein du casier de l'ISDND. Il s'agira de réaliser une plateforme stabilisée accueillant un concasseur mobile ainsi qu'un crible mobile et disposant d'une aire destinée au stockage des produits. Les matériaux obtenus seront réemployés sur le site pour les besoins de l'exploitation tels que l'entretien et l'extension des pistes d'exploitation. Cette activité participe ainsi à la logique d'économie circulaire.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

Dans le cadre des travaux de terrassement des subdivisions du casier de stockage, des blocs volcaniques sont régulièrement extraits des déblais et mis en stock. Energipole Espérance souhaite réaliser une campagne de concassage afin de valoriser ces matériaux sur site. Une plateforme de concassage temporaire, objet du présent dossier sera réalisée au sein du casier de l'ISDND. Les matériaux obtenus seront réemployés sur le site pour les besoins de l'exploitation tels que l'entretien et l'extension des pistes d'exploitation. Cette activité participe ainsi à la logique d'économie circulaire.

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **L'Esperance 97115 Sainte-Rose**

X : 637433

Y : 1805337

Projection : UTM Nord - Fuseau 20

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	Puissance maximale 350 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Autres :

Eaux traitées issues de la gestion des effluents liquides de l'ISDND. Si nécessaire, dans le cadre d'une réduction des émissions de poussières dues au concassage des blocs volcaniques, le concasseur est susceptible de pulvériser de l'eau à partir d'une pompe à eau refroidie par air. La consommation en eau correspondra à 0,75 m³/h maximum. A raison de 6h/jour, 5j/semaine et sur 6 mois complets. => 575 m³ maximum sur la période

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les engins mobiles utilisés pour le concassage des blocs volcaniques possèdent des moteurs thermiques. Ils seront à l'origine de rejets atmosphériques considérés diffus et limités. Le concassage des matériaux pourra être source d'émissions ponctuelles de poussières.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Les engins mobiles seront conformes à la réglementation et feront l'objet d'un entretien régulier. Le concasseur est muni d'un pulvérisateur d'eau pour limiter les émissions de poussière du concassage le cas échéant. La plateforme se situe au sein de l'emprise du casier de stockage de l'ISDND, elle est protégée des vents au Nord par la digue périphérique et au Sud par les subdivisions du casier d'ores et déjà exploitées.

Autres sources :

/

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de l'installation correspondront aux consommables liés à la maintenance des engins : produits usagés, cartouches de graisse, chiffons souillés et huiles usagées. Les quantités mises en jeu seront particulièrement faibles. Ces déchets seront évacués vers des filières adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **L'ISDND dans laquelle la plateforme est située est munie de moyens de lutte incendie (extincteurs, réserves incendie, bornes incendie).**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

En cas de pollution et/ou déversement accidentel (fuites d'huile, hydrocarbures), le personnel est formé à l'utilisation de produits absorbants et autres techniques visant à circonscrire la pollution. Une procédure de prévention et de gestion des situations dangereuses incluant les déversements accidentels est mise en oeuvre. Tous les produits susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement sont stockés sur des rétentions convenablement dimensionnées.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_depot signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

22-07-26_PLAN SITU vB.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

22-07-26_PLAN ENSEMBLE vB.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

Document de connexité.pdf